

Justificatif Minergie-Eco Critère G6.010 Protection des Oiseaux

L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/Birdlife Suisse et la Station ornithologique suisse de Sempach vous remercient d'avoir conçu votre immeuble en tenant compte de la protection des oiseaux. Ce justificatif vous aide à évaluer à quel point votre construction est planifiée en conformité avec la protection des oiseaux et vous indique quelles mesures sont nécessaires afin de la garantir.

Si vous répondez « Non » à toutes les questions du questionnaire ci-dessous, votre construction est déjà planifiée de manière respectueuse pour les oiseaux. Vous pouvez alors répondre par « Oui » au critère Minergie-ECO G6.010. Si vous avez répondu « Oui » à une des questions, il faudra **au moins remplir une des mesures proposées** par zone problématique. Sur demande de l'Office de certification Minergie-Eco, vous devrez pouvoir justifier les mesures mises en œuvre (par exemple au moyen du contrat d'entreprise, de la fiche produit ou du bulletin de livraison).

Si vous souhaitez un conseil détaillé, veuillez envoyer vos questions accompagnées des plans (façades, coupe, aménagements extérieurs) ou des visualisations à glas@birdlife.ch. Vous trouverez également de plus amples informations sur le site www.vogelglas.info.

N°	Zone problématique	Présente			Mesure possible	Mise en oeuvre
		Non	Oui			
1	Fenêtres et portes fenêtres avec un taux de réflexion supérieur à 15%			→	Taux de réflexion des vitrages de max. 15%	<input type="checkbox"/>
2	Façade en verre ou grands éléments en verre comme des surfaces vitrées supérieures à 20 m ²			→	Marquage de la surface* (par ex. par une trame de points) Taux de réflexion extérieur du verre de max. 12%	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3	Façade réfléchissante (verre, métal)			→	Empêcher les réflexions proches de la réalité : par ex. avec du revêtement, un matage, des motifs de trous, déformation de petites surfaces ou du marquage* Utiliser du verre spécial de protection des oiseaux (par ex. BirdProtect Office)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4	Angles en verre (par ex. loggias, Curtain wall) ou deux fenêtres opposées sur un des angles			→	Au moins un côté en verre avec marquage* Zones d'angle en verre avec au moins 2 m de largeur de marquage* sur un des côtés du verre. Matériel opaque (par ex. en maçonnerie) d'au moins 1.5 m de large sur un des côtés.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

5	Balcon / Terrasse / Entrées avec des balustrades en verre ou rampes avec remplissage en verre			→ Verre translucide (verres laiteux, verres sablés) ou avec marquage*	<input type="checkbox"/>
				Balustrades à clairevoie (au lieu de balustrades en verre ou de rampes avec remplissage en verre)	<input type="checkbox"/>
6	Abris, parois anti-bruit, parois coupe-vent, abris à vélo, etc. en verre ou en autres matériaux transparents			→ Verre translucide (verres laiteux, verres sablés) ou avec marquage*	<input type="checkbox"/>
7	Passages couverts vitrés, passerelles			→ Un côté avec un matériau opaque ou deux en verre avec marquage *	<input type="checkbox"/>
8	Lucarnes en verre ou lucarnes de toit			→ Les deux côtés avec un matériau opaque ou en verre avec marquage*	<input type="checkbox"/>
9	Jardin-d'hiver			→ Cf. mesures sur la notice jardins d'hiver sous www.vogelglas.info	<input type="checkbox"/>
10	Cour intérieure, ouverte sur un côté			→ Renoncer aux arbres et aux buissons (qui sont un piège pour les oiseaux)	<input type="checkbox"/>
11	Cour intérieure, non couverte, avec tous les côtés fermés			→ Renoncer aux arbres et aux buissons (qui sont un piège pour les oiseaux) Recouvrir avec un grillage	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
12	Haut bâtiment dominant (15 étages ou 50 mètres de hauteur)			→ Système automatique de fermeture des stores (système d'occultation) à la tombée de la nuit Pas d'illumination de la façade et extinction automatique de l'illumination intérieure en dehors des heures de travail (ne concerne pas les bâtiments d'habitation)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

* Marquage: autocollants placés à l'extérieur de la vitre, clairement définis, contrastant le plus possible avec l'environnement, modèles avec des points ou d'autres formes pleines. Vous trouverez des informations complémentaires sur l'utilisation des bandes verticales ou des points autocollants dans la brochure disponible sur www.vogelglas.info.

Remarque: les arbres ou les buissons se trouvant devant des surfaces vitrées peuvent accroître les problèmes. Si possible, éviter de les placer devant des surfaces vitrées.

L'exactitude de ces données est confirmée par:

Nom, Prénom

Adresse

Tél. ou E-Mail

.....

.....

.....

Lieu, date

Signature, Timbre

.....

.....



vogelwarte.ch